



Dossier à adresser en Mairie
Par e-mail à com@vaux-atlantique.com
ou par courrier à Mairie de Vaux-sur-Mer - Service événementiel
1, place Maurice Garnier
6 mois minimum avant votre manifestation

DÉCLARATION DE MANIFESTATION

Pour toute question, vous pouvez vous référer au guide réglementaire pour la mise en place de manifestations.

Organisateur(s) :

Nom, Prénom :

E-mail :

Nom de la manifestation :

Dates :

Horaires :

Lieu :

(Nom de l'équipement ou voie publique)

Type de manifestation:

(Tournoi sportif, spectacle, vente, exposition, concert...)

Descriptif de la manifestation :

Nombre de spectateurs attendus sur site (total) :

Nombre de bénévoles :

Effectif maximum attendu simultanément :

Un accusé de réception de votre dossier complet vous sera adressé par e-mail sous quinze jours.

Engagement de l'association

(Nom Prénom) certifie avoir pris connaissance du Guide réglementaire pour la mise en place de manifestations et s'engage à respecter les recommandations émises par les services de la ville de Vaux-sur-Mer.

Signature :

Une fois les éléments du dossier validés par l'ensemble des services, une attestation d'assurance devra être obligatoirement transmise. Celle-ci doit impérativement couvrir l'ensemble de la manifestation : spectateurs, bénévoles et artistes, matériels de location et/ou mis à disposition, lieux occupés temporairement et activités à risque.

Partie réservée à l'administration

Dossier arrivé en mairie le :

Elu référent:

Service instructeur:

Interlocuteur :